PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lutte contre l'insécurité routière
Bilan hebdomadaire

Grenoble, le 20 juillet 2020

Semaine 29

du lundi 13 juillet au dimanche 19 juillet 2020 inclus

Bilan de l'accidentalité routière au 20 juillet 2020

A la date du lundi 20 juillet 2020, **27** personnes sont décédées sur les routes du département (soit **18** personnes de moins **(-40%)** par rapport à la même période en 2019. L'année 2019 était toutefois une année marquée par une accidentalité particulièrement forte. A titre d'information, le total du nombre de morts sur les routes en Isère à la même date en 2018 était de 31, soit quatre de plus que cette année. Par ailleurs, **306** personnes ont été blessées à la suite d'un accident de la route (soit une **baisse de 32,45 %** par rapport à la même période en 2019). Le nombre d'accidents corporels constatés est également en **diminution de 25 %**.

Le préfet appelle à la prudence tous les usagers de la route : la conduite doit faire l'objet d'une vigilance constante sur la route (respect d'autrui, des limitations de vitesse, sobriété au volant, gestion de la fatigue, des conditions climatiques, etc...).

Les opérations de contrôles, renforcées depuis 2019, continuent d'être priorisées par les services de police et gendarmerie dans le département de l'Isère, et les infractions sont sanctionnées avec la plus grande sévérité.

Lors du week-end, des infractions particulièrement graves ont été relevées en matière d'excès de vitesse : un conducteur a notamment été interpellé le samedi 18 juillet à Vif, roulant à 183 km/h, vitesse retenue après pondération de 173 km/h, au lieu de 110 (soit un **excès de vitesse de 63 km/h**), tandis qu'un autre était interpellé à Rives, roulant à 160 km/h, vitesse retenue après pondération de 152 km/h, au lieu de 80 (soit un **excès de vitesse de 72 km/h**). Les deux permis de conduire ont été suspendus pour une durée de 6 mois, en attente de décision judiciaire.

Opérations de contrôle et infractions relevées entre le lundi 13 et le dimanche 19 juillet 2020 :

Zones police nationale (Grenoble, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne)

Les policiers de la direction départementale de sécurité publique ont conduit **53** opérations dédiées spécifiquement à la sécurité routière au cours de la semaine passée.

Ces contrôles dédiés, et l'activité courante des services, ont permis de relever des infractions notamment aux motifs suivants :

- 1 dépistage positif à l'alcool ;
- 18 usages du téléphone portable au volant ;
- 11 non-port de la ceinture de sécurité ou des équipements de protection (casque à moto,…) ;
- 11 excès de vitesse, dont 7 grands excès de vitesse (≥ 40 km/h).

Groupement de gendarmerie nationale de l'Isère

Sur le reste du territoire isérois, le groupement de gendarmerie de l'Isère a réalisé les opérations suivantes, sur l'ensemble du département :
- 1 opération de police de sécurité du quotidien sur les aires de repos des autoroutes, le 14 juillet ;
- 2 journées de contrôle des vitesses et de 2 roues, les 18 et 19 juillet.

Ces contrôles dédiés, et l'activité courante des services, ont permis de relever des infractions notamment aux motifs suivants :

- 20 dépistages positifs à l'alcool ;
- 12 dépistages positifs aux stupéfiants ;
- 115 usages du téléphone portable au volant ;
- 35 non-port de la ceinture de sécurité ou des équipements de protection (casque à moto,…) ;
- 197 excès de vitesse, dont 29 grands excès de vitesse (≥ 40 km/h).

Ces infractions ont conduit à 77 suspensions administratives du permis de conduire, pour des durées entre 5 et 6 mois, en attente de décision judiciaire.

Le préfet de l'Isère rappelle que l'utilisation du téléphone portable au volant constitue désormais un motif supplémentaire de suspension du permis de conduire si le conducteur commet une autre infraction en parallèle.